SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR TERRITORIAL

SESSION 2011

SPECIALITE : URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES

OPTION : PAYSAGES ET ESPACES VERTS

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comprend : un sujet de 3 pages, un dossier de 14 pages et 3 plans.

- **Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou un nom fictif.**
- **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier peuvent apparaître dans votre copie.**
- **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGENIEUR TERRITORIAL

SESSION 2011

SPECIALITE : URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES

OPTION : PAYSAGES ET ESPACES VERTS

Epreuve

Etablissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

Présentation du sujet

La communauté d'agglomération de X (130 000 habitants) s'est engagée dans une démarche de valorisation des vergers. Sur son territoire de 170 hectares, plus de 35 000 arbres fruitiers ont été recensés et des actions de sensibilisation développées à destination du grand public.
Depuis le 16ème siècle, l'histoire a marqué ce territoire par un développement accentué du patrimoine arboricole fruitier, utilisé pour la production de confitures, de jus et d'eau de vie, à base de prunes et pommes, à l'origine de l'activité de bouilleur de cru aujourd'hui disparue. Depuis une vingtaine d'années, ce patrimoine décline et les fruits sont peu valorisés. Les propriétaires de vergers laissent souvent leur patrimoine à l'abandon et aucune gestion n'est envisagée, les variétés locales de fruitiers disparaissant progressivement.
Face à ce constat, la communauté d'agglomération de X souhaite réaliser un site de préservation et de valorisation de ce patrimoine fruitier local et constituer une trame verte sur son territoire. Pour cela, elle dispose d'un budget annualisé sur 2 ans de 500 000 euros.

Questions

Question 1 :

Vous êtes responsable du service paysages et espaces verts de la communauté d'agglomération de X. Votre directeur général des services vous demande, à partir des éléments fournis, de réaliser une note sur les objectifs à atteindre au niveau paysager et environnemental.

6 points

Question 2 :

Vous rédigerez une note explicative détaillée selon les objectifs que vous avez précédemment définis et proposerez une esquisse de votre projet à l'échelle 1/5 000 sur la feuille de calque à votre disposition.

10 points

Question 3 :

Vous élaborerez un programme de sensibilisation pour atteindre les objectifs du projet que vous avez déterminé à la question 1.

4 points

Documents joints :

Document 1 : « Les Gerplan du Haut-Rhin, un climat de confiance enfin rétabli » - La gazette des communes - Mars 2011 – 1 page

Document 2 : « Trame Verte et Scot - Région de Saverne » - Les Notes de l'ADEUS – Territoire et Paysage - Novembre 2010 – 4 pages

Document 3 : « Les vergers haute-tige du parc naturel régional des Vosges du nord » - SYCOPARC (Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord) – 2010 – 2 pages

Document 4 : « Développer le potentiel touristique de l'espace rural : les projets en cours » - La gazette des communes - Novembre 2010 – 1 page

Document 5 : « Série photographique des paysages de la zone étudiée » - 1 page

Document 6 : « L'aménagement du verger communautaire » - Verger pédagogique - Cahier des accompagnateurs 2 - Communauté de communes du lunévillois - Meuse Nature Environnement – 2 pages

Document 7 : « Les vergers écoresponsables pour un développement durable » - Site Internet : Campagnes et environnement.fr - Décembre 2010 – 2 pages

Document 8 : « La bergerie fait son jus » - La terre de chez nous – L'actualité de votre Département – Franche-Comté - Belfort - Octobre 2009 – 1 page

<u>Plans joints :</u>

Plan 1 : Croquis du site à aménager
Echelle 1/5 000

Plan 2 : Etat de la ressource fruitière sur le site à aménager – Fond de carte photo aérienne
Echelle 1/5 000

Plan 3 : Réseau d'itinéraires pédestres aux alentours du site – Fond de carte photo aérienne
Echelle 1/8 000

Ce document comprend : un sujet de 3 pages, un dossier de 14 pages et 3 plans.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Document 1 :

« LES GERPLAN DU HAUT-RHIN, UN CLIMAT DE CONFIANCE ENFIN RETABLI »

La gazette des communes - Mars 2011

Cinq ans de pratique des plans de gestion ont permis de renouer le dialogue entre les acteurs concernés.

« Sur 29 intercommunalités du Haut-Rhin, 27 sont engagées dans un plan de gestion de l'espace rural et périurbain [Gerplan]. L'action du conseil général a permis de convaincre quasiment 100 % des élus de l'intérêt de cette initiative », résume Karine Isola, responsable de la cellule dédiée du département. L'exemplarité des premiers programmes, développés à partir de 2004, a joué un rôle certain dans cette dynamique, d'autant que le conseil général a investi des montants significatifs, auxquels s'ajoutent des financements de l'Union européenne, de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, etc. « Depuis le début des Gerplan, le Haut-Rhin a engagé environ 400 actions, pour un financement global de 9 millions d'euros », indique Karine Isola.

Un maximum d'acteurs. L'autre raison du succès des plans réside dans l'attention grandissante portée par les citoyens et les milieux agricoles au respect de l'environnement, de la biodiversité et des circuits agricoles courts, privilégiant les denrées alimentaires locales et de qualité. « Au début, les réunions avec les représentants de l'agriculture étaient tendues. Tous craignaient d'être mis au banc des accusés et de se voir imposer des contraintes incompatibles avec leurs intérêts économiques », indique un agent de développement du Gerplan. « Il existe désormais un climat de confiance entre les participants de nos séances de travail, confirme Karine Isola. Tous ont compris que le but des plans est de réaliser des actions précises et profitables à tous. »

Reste que ces actions n'avancent que lentement, ne serait-ce qu'en raison de la nécessité d'associer très en amont le maximum d'acteurs : élus, associations, riverains, représentants de l'agriculture, de l'aménagement, etc. Dans ce travail de concertation, le département laisse l'initiative à la structure intercommunale, maître d'œuvre, tandis qu'il apporte un appui méthodologique et technique (définition d'un cahier des charges type, réalisation d'une étude hydraulique…). C'est ainsi que les Gerplan constituent, pour les intercommunalités, un outil de planification volontaire pour concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels et des ressources.



S. BOZON

AVIS D'EXPERT Stephan Gerbeaud, responsable des plan de gestion de l'espace rural et périurbain (Gerplan) à Mulhouse Alsace agglomération.

« Un mode d'emploi pour les élus »

« Lors de la création de Mulhouse Alsace agglomération (M2A), les communes et intercommunalités désormais réunies n'étaient pas au même stade de développement de leur Gerplan. Nous devons donc uniformiser les contenus et intégrer les communes encore en dehors du circuit. Cela s'intègre dans le plan climat de l'agglomération, et le Gerplan sert de boîte à outil et de mode d'emploi pour les élus, en sachant qu'il subsiste de nombreuses maîtrises d'ouvrage communales. Dans un contexte urbain, nous devons faire se rencontrer des personnes qui ne se fréquentent pas et les inciter à travailler ensemble. L'idée est de ramener la nature en ville et de favoriser une agriculture périurbaine vivrière, les circuits courts, pour permettre l'accès aux produits sains pour les citadins en favorisant la biodiversité. Le budget prévisionnel sur trois ans atteint 7,6 millions d'euros, dont 2,5 millions viennent du département et 2 millions de la M2A. Le comité de pilotage regroupe des représentants des 32 communes. »

« La légitimité du maire porte exclusivement sur la zone urbanisée. Les terrains non urbanisés font l'objet d'une gestion individualiste multipliant les risques de tensions. Désormais, pour les plans les plus anciens, nos animateurs et agents de développement sont présents au niveau des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme. »

> **Concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels et des ressources.**

Recherche de cohérence. Les actions réalisées au titre des Gerplan ne sont pas nécessairement spectaculaires, mais témoignent de la recherche de cohérence entre les espaces naturels et les espaces urbains voisins. Ainsi, des coulées vertes sont aménagées dans des quartiers au voisinage de forêts, afin de permettre le maintien de circulations animales et d'une continuité réelle entre les végétations que l'on trouve dans et hors des zones urbanisées.

Pour gérer l'ensemble de ces programmes, le département a affecté une équipe de cinq personnes, au sein de la direction de l'environnement et du cadre de vie. Douze animateurs spécifiques – avec un profil d'agronome, de géographes, etc. – ont été embauchés et sont rémunérés par le département. Les Gerplan sont désormais entrés dans les mœurs et l'on mise sur la continuité et la multiplication de leurs actions pour « verdir » le Haut-Rhin.

Didier Bonnet

Document 2 :

« TRAME VERTE ET SCOT - REGION DE SAVERNE »
Les Notes de l'ADEUS – Territoire et Paysage - Novembre 2010



Trame verte et SCoT Région de Saverne

Afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la trame verte (cf. note n°10 « Révéler le territoire par le paysage »), l'analyse dans les SCoT bas-rhinois est réalisée selon quatre angles pour chacune des pièces du document :

- **Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : optimisation de la consommation foncière et limitation de l'étalement urbain.**
- **Protection de l'armature écologique majeure : protection des grands réservoirs de biodiversité et restauration des corridors majeurs de circulation des espèces, préservation des noyaux d'espèces les plus sensibles.**
- **Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville).**
- **Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire.**

Préservation des ressources

Diagnostic et Etat initial de l'environnement

L'utilisation de la base de données CORINE Landcover montre un recul des espaces naturels et agricoles dans le territoire du SCOT de la région de Saverne au profit des surfaces urbanisées (+ 147 ha entre 1990 et 2006 représentant une augmentation de 4 % de la superficie urbanisée), phénomène qui s'est accéléré entre 2000 et 2006. Si ces tendances se prolongeaient, c'est une progression de près de 6 % que l'on enregistrerait entre 2006 et 2020.

L'évolution de l'urbanisation a été sensible sur l'ensemble du territoire du SCoT, plus particulièrement dans la zone Nord du fait de l'aménagement de nouvelles zones d'activités industrielles et commerciales dont les superficies ont plus que doublé entre 1990 et 2006 et, dans une moindre mesure, par un développement plus important des zones dédiées à l'habitat (+ 4,6 %).

Les développements urbains présentent de plus une densité bâtie inférieure à celle que connaissent traditionnellement les centres anciens et leur organisation ne permet aucune évolutivité.

Par ailleurs, dans les documents d'urbanisme actuellement en vigueur, ce sont plus de 900 ha qui sont destinés à accueillir un développement urbain dont 40 % pour des activités ou des équipements.

Projets de PADD et DOG[1]

Face à ce constat, le SCoT de la Région de Saverne veut rendre lisible l'armature du territoire, organiser une aire urbaine autour de la ville centre s'appuyant d'une part sur des pôles structurants assurant le relais entre l'agglomération et les communes rurales et d'autre part sur des communes constituant des pôles d'intermodalité.

1 Documents de travail datés de mai 2009

Il fixe plusieurs objectifs :

- privilégier un développement de l'habitat à l'intérieur des structures bâties existantes, avec un objectif chiffré d'au moins 30 % des nouveaux logements par transformation de bâti existant, de changement de destination de friches urbaines ou de bâti désaffecté (agricoles en particulier) ou densification de la structure urbaine existante en comblant les dents creuses.
- dans les extensions, qui doivent être en cohérence avec les capacités d'accueil de chaque commune, poursuivre un développement en cohérence avec le tissu existant, et se situer dans la continuité du tissu urbain
- le SCoT met en place des objectifs de densité à atteindre dans les extensions urbaines sous forme d'une densité «immédiate» puis celle à obtenir à plus long terme, en fonction des échelons de l'armature urbaine.

	Possibilité annuelle de production de logements en extension urbaine		Densité	Consommation d'espace en ha	
	d'ici 2020	entre 2020 et 2030		d'ici 2020	Entre 2020 et 2030
Zone Nord					
Ingwiller	20	15	20	10	8
Bouxwiller	20	15	20	10	8
Obermodern	10	7	15	7	5
Neuwiller-lès-Saverne	10	7	15	7	5
Dossenheim sur Zinsel	10	7	15	7	5
L'ensemble des autres villages	30	19	12	25	16
Zone Centre					
Aire urbaine de Saverne	105	72	25	42	29
Hattmatt et Singrist	5	4	15	7	3
L'ensemble des autres villages	50	34	12	42	26
Zone Sud					
Wasselonne	20	15	20	10	8
Romanswiller	5	3	15	3	2
L'ensemble des villages	40	27	12	33	23
TOTAL				202	137

Protection de l'armature écologique majeure

Etat Initial de l'Environnement

L'Etat Initial de l'Environnement montre une bonne qualité des milieux et une forte biodiversité, comme en témoignent les nombreux inventaires et niveaux de protection des milieux et des espèces (liés à Natura 2000 ZPS, ZCS, réserve naturelle régionale, arrêté de protection de biotope, réserve biologique).

Il définit la trame verte et bleue du territoire à travers la caractérisation des unités paysagères, des espèces parapluies, des réseaux écologiques et des fonctions remplies. Le fonctionnement écologique du territoire est ainsi décliné à travers 5 écosystèmes majeurs, dont la biodiversité est caractérisée par l'identification des milieux et paysages remarquables, ainsi que les espèces «parapluies» qu'ils abritent (écosystème boisé, prairial, cultural, aquatique et rocheux). L'écosystème prairial, comprenant les vergers, est considéré comme l'un des plus menacés. En effet, sous l'influence de l'intensification agricole et de l'urbanisation, leur nombre n'a cessé de diminuer depuis la fin du siècle. Aujourd'hui, 15 % des vergers sont inscrits en zone ouverte à l'urbanisation ou destinés à l'être.

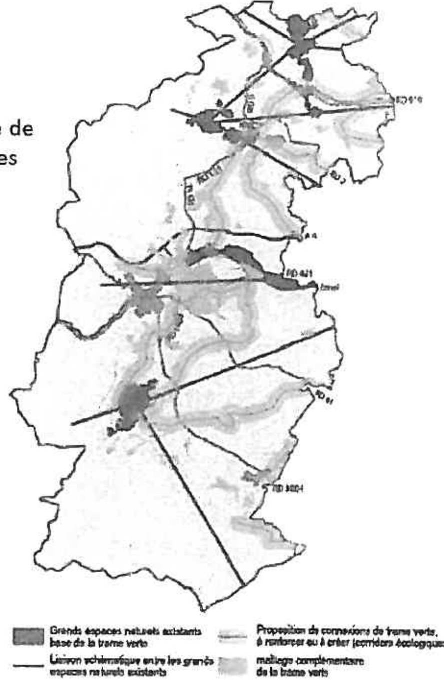
	Habitats	Espèces	Statut juridique	Listes Rouges	Exigences particulières	Menaces	Justifications
Oiseaux	Prairies humides	Courlis cendré (*Numenius arquata*)	Directive Oiseaux (Ann II/2) Convention Berne (Ann IIb) Convention Bonn (Ann. II) Espèce chassable	Liste Rouge Alsace, **Vulnérable** Liste Rouge France **Vulnérable**	Végétation rase autorisant une bonne visibilité conditionne la sélection du site de nidification	Disparition des prairies humides Intensification de la conduite des prairies Extension du drainage	Statut Espèce emblématique de la plaine d'Alsace
	Cultures, pâturages, prairies humides, plaines bordant le cours des rivières, vergers, champs irrigués	Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)	Directive Oiseaux (Ann I Conventon Berne (Ann. II) Convention Bonn (Ann II) Protection nationale (Art 3)	Liste Orange Alsace **Patrimoniale**		Disparition des lieux d'alimentation, de reproduction, Collision et électrocution avec les lignes électriques Utilisation de pesticides	Statut Espèce multi-habitats Représentation symbolique, emblématique de l'Alsace
Reptiles	Landes, pelouses ou haies, milieux rocheux	Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)	Directive Habitats (Ann. IV) Conventon berne (Ann II) Protection nationale (Art 2)	Liste Rouge Alsace : **Rare**			Statut
Insectes	Prairies, cultures, haies et friches	Coccinelles (*Coccinella sp*)			Habitats refuge près des zones de nourrissage	Destruction des bandes enherbées et des haies, Utilisation d'insecticides	Espèces multi-habitats Auxiliaires des cultures
	Prairies calcaires, pelouses sèches sur calcaire et sur sable, prairies maigres, landes sèches	Virgule (*Hesperia comma*)		Liste Rouge Alsace : **En Déclin**	Plantes-hôtes : graminées et papilionacées		Statut Exigences particulières

PADD et DOG

Le Schéma met en place une politique de préservation des espaces écologiques majeurs :
- traduction de leurs limites précises dans le zonage des PLU
- interdiction d'urbaniser ces zones

Les modalités d'occupation dans les grands espaces inventoriés (6 ZNIEFF de type 2 et 5 sites du réseau NATURA 2000) doivent être définies avec des règles de cohabitation intelligente. Ces espaces occupent des superficies importantes d'où ne peut être exclue toute urbanisation.

Les espaces ouverts entre forêt et villages ou dans les fonds de vallée doivent être maintenus pour bloquer la progression de la forêt vosgienne



Pour les continuités naturelles :
- Les documents d'urbanisme locaux doivent identifier et préciser l'emplacement des éléments pouvant assurer cette fonction de continuité naturelle; ils doivent être protégés par une inscription adaptée au sein des PLU
- Les corridors écologiques de la trame verte régionale identifiés dans le rapport de présentation sont, à l'extérieur des zones urbanisées, préservés.

Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles

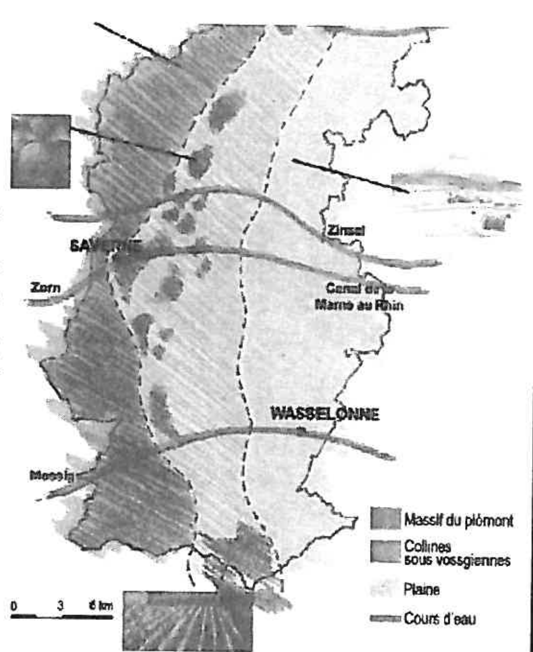
Etat Initial de l'Environnement

Les éléments relais (vergers, haies...) font partie intégrante de la définition de la trame verte et bleue réalisée par le SCOT.

PADD et DOG

Au-delà des grands éléments du fonctionnement écologique, divers espaces renforcent le maintien de la trame verte :
- Une densification raisonnée des noyaux villageois sera recherchée et la perméabilité biologique au sein des espaces urbanisés ou destinés à l'être sera préservée soit en intégrant les éléments existants soit en reconstituant des corridors écologiques lorsque la préservation des éléments existants n'est pas adaptée au projet (nature en ville).
- Le SCoT recherche également la protection d'espaces «ordinaires» inventoriés ou non qui présentent un intérêt écologique ou paysager. Les communes effectueront un recensement des espaces naturels et des paysages d'intérêt patrimonial. Ces espaces seront maintenus dans les zones naturelles ou agricoles inconstructibles des PLU et un règlement adapté à la préservation de ces milieux sera prescrit.
- Le SCoT vise à ce que les franges urbaines retrouvent un traitement qualitatif afin d'éviter les effets de rupture entre les espaces bâtis, les zones agricoles ou naturelles. Cette disposition vise de plus à prendre en compte l'inscription d'une large partie du piémont dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II. Les documents d'urbanisme locaux assureront une identification, une évaluation et une préservation des vergers qui conservent une valeur patrimoniale, écologique ou paysagère pour la commune.

Protection et valorisation des paysages



Etat Initial de l'Environnement

Le paysage de cette partie de l'Alsace regroupe trois entités paysagères :

- le massif vosgien, où la forêt domine, les villages « montagnards » sur la corniche sont des villages rues, s'étirant le long de la route qui les traverse ;
- le piémont, avec une agriculture diversifiée. Les villages sont des villages «tas», aux entités bien délimitées, avec un patrimoine architectural et urbain riche, entourées traditionnellement de vergers et au-delà des cultures ;
- le début de la plaine, avec un paysage moins vallonné, des surfaces agricoles plus uniformes, des bois et arbres moins présents ;

La lecture paysagère d'Ouest en Est est ponctuée par un réseau hydrographique descendant du massif vers le Rhin : Zinsel du Sud, Moder, Zorn et Mossig structurent un paysage vallonné avec tous les atouts paysagers, écologiques mais également les fragilités de ces milieux face à la pression urbaine.

On note une tendance à la banalisation par la monoculture et la disparition des vergers, et la limite entre espace urbain et espaces agricoles et naturels n'est plus lisible. Les extensions urbaines égrènent habitations et zones d'activités le long des voies routières, les villages perdent ainsi leur compacité typique.

PADD et DOG

Le PADD énonce le besoin pour le territoire de conserver son attractivité liée à la qualité de ses paysages. Il propose de repenser un développement «identitaire» du territoire pour ne pas poursuivre la standardisation engagée. Le DOG inscrit une obligation de cohérence des développements urbains avec l'organisation traditionnelle de chaque village et d'intégration du bâti à la topographie. Le DOG précise les aspects de la lutte contre la standardisation en recherchant la qualification des franges urbaines, à travers la reconstitution des ceintures vertes sous forme de maintien et développement des vergers. Il prévoit une démarche progressive qui vise dans un premier temps à conserver les vergers en périphérie des villages, voire à les intégrer aux développements urbains et à reconstituer des espaces de transition entre zones agricoles et espaces bâtis. Ces espaces de transition ont non seulement une vocation paysagère mais aussi une fonction de protection face aux risques induit par le ruissellement (coulées d'eau boueuse notamment) et une vocation de continuité écologique. Le SCoT interdit tout développement de l'urbanisation en direction des lignes de crêtes majeures et limite aux seuls besoins justifiés celle en direction des points culminants locaux. Ces orientations visent à préserver une perception progressive des espaces au fur et à mesure des déplacements sur le territoire.

Synthèse

La trame verte est traduite dans le projet de SCoT de la région de Saverne à travers ses quatre composantes :

- **Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité :** la limitation de l'étalement urbain se traduit par l'organisation de l'armature urbaine et la définition d'objectifs en matière de renouvellement urbain et de densité.
- **Protection de l'armature écologique majeure :** le maintien et le renforcement du réseau écologique s'appuie sur la reconnaissance des espaces remarquables et des espèces parapluies, ainsi que l'identification précise et la protection des corridors écologiques dans les PLU.
- **Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles :** le projet de Schéma prescrit le maintien des perméabilités biologiques dans les espaces urbanisés et la préservation des espaces de nature ordinaire.
- **Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire :** elle s'appuie sur la préservation des éléments identitaires du territoire, notamment les vergers, et des lignes de crêtes.

Document 3 :

« LES VERGERS HAUTE-TIGE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD »

SYCOPARC (Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord) - 2010

1 - Présentation de l'évolution des vergers haute-tige entre 1999 et 2007

Effet de la tempête, vieillissement des fruitiers sans replantation, modification des pratiques agricoles, pression exercée par l'urbanisation...nos vergers hautes-tiges -de haute valeur écologique et patrimoniale- caractéristiques de notre territoire sont soumis à de multiples pressions. Le SYCOPARC, engagé depuis plus de 30 ans sur la préservation des vergers hautes-tiges et notamment au travers de ses objectifs de sa charte actuelle, vous propose un diagnostic de leurs évolutions.
Sa méthodologie basée sur une identification à partir de photos aériennes met en évidence une régression importante de ces derniers :
- De 1584 ha en 1999, il en reste 1303 ha en 2007 sur la partie bas-rhinoise de notre territoire Coté mosellan entre 1999 et 2004, c'est une régression de 771 ha à 609 ha qui est observée.
L'analyse proposée vous permettra de cerner les évolutions par grands secteurs paysagers : piémont des Vosges, plateau lorrain et massif forestier.
Ce constat sera mis en perspective au regard des actions engagées par les acteurs de notre territoire. Un focus permettra de faire le point sur les associations arboricoles, et de territorialiser l'ensemble des initiatives et services assurées par ces dernières pour maintenir et entretenir nos vergers...
La Région Alsace et le Conseil général du Bas-Rhin financent également via l'opération Vergers Solidaires d'Alsace pilotée sur le territoire par les communautés de communes, des actions pour la préservation et valorisation des vergers traditionnels.

2 - Présentation du programme 2010 « Les rendez-vous du verger » et du Mémo-verger

Contexte

Le verger traditionnel haute-tige constitue un élément incontournable de notre paysage, notamment dans le piémont alsacien, l'Alsace bossue, et dans une moindre mesure aujourd'hui dans le début du plateau lorrain.
Constitué de variétés rustiques et résistantes aux agressions, il rythme nos saisons et fournit des fruits sains et variés.
En pré-verger, il est favorable à une multitude de plantes, d'oiseaux comme la Chevêche, d'insectes comme les pollinisateurs (type abeille), de petits mammifères.
Couplés à l'activité humaine représentée par l'élevage et la calorisation des fruits, ces lieux représentent un patrimoine naturel, et un atout pour demain.
Malgré leur intérêt, les vergers hautes-tiges connaissent depuis 1970 un déclin de plus en plus marqué. Les bouleversements de nos modes de vie, et la pression exercée d'une part par l'agriculture, d'autre part par l'urbanisation, sont les principales causes de cette évolution.

Objectifs

- La protection des vergers les plus remarquables
- Le maintien et le renouvellement des vergers
- Le maintien de la vitalité du tissu social autour des vergers
- La relance de l'économie des vergers

Projet

Après avoir organisé à trois reprises le festival verger en 2002, 2004 et 2006, le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et tous les partenaires concernés par le festival ont souhaité mettre en place une nouvelle opération étalée tout au long de l'année, permettant de mettre en lumière l'ensemble des initiatives locales en faveur du verger haute-tige sur le territoire du Parc.
En automne, un appel à projets, intitulé « Les rendez-vous du verger », a donc été lancé ayant un double objectif de recenser les manifestations du territoire Parc autour du verger, et de soutenir techniquement et/ou financièrement des projets innovants, en adéquation avec les objectifs de la charte, c'est-à-dire se rapportant à :
- la connaissance des savoirs et savoir-faire sur les vergers traditionnels hautes tiges,
- la valorisation des vergers, des arbres, des fruits,
- la sensibilisation du grand public aux enjeux du verger haute tige.

Mobilisant les acteurs des vergers (associations arboricoles, associations d'éducation à l'environnement, communautés de communes, enseignants, artistes...) nous avons réalisé un calendrier des manifestations de l'ensemble du territoire du Parc. Ces animations concernent à la fois le patrimoine naturel et culturel des vergers, et la valorisation des savoir-faire liés à la production des fruits. Ce calendrier est disponible en version papier, et prochainement sur le site internet du Parc : www.parc-vosgesnord.fr
Pour accompagner ce calendrier, un mémo du verger a été réactualisé et édité. Il rassemble un tas d'informations utiles sur l'entretien des vergers (plantation, taille, soins sanitaires, variétés locales...) et la valorisation des fruits (transformer chez soi, où presser ses pommes, lieu de vente de produits...), mais également sur les personnes ressources du territoire.
Parmi les réponses de l'appel à projet, 12 projets ont été retenus pour un soutien financier. Ils concernent essentiellement des projets éducatifs de sensibilisation, et des projets artistiques.

Document 4 :

« DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE L'ESPACE RURAL : LES PROJETS EN COURS »

La gazette des communes - Novembre 2010

AMÉNAGEMENT RURAL

Développer le potentiel touristique de l'espace rural : les projets en cours

A. Vovard | Réponses ministérielles | Publié le 17/11/2010

Interrogé sur l'avenir du tourisme en zone rurale, le secrétariat d'Etat cite le label « Grand Itinéraire culturel », le schéma national des véloroutes et voies vertes, le label « Vignobles et découvertes », la numérisation du patrimoine culturel et la plate-forme d'appui national au tourisme rural.

L'espace rural dispose, en France, d'un potentiel touristique riche et varié qui correspond aux attentes des clientèles françaises et étrangères. Son développement constitue un gisement de croissance pour les territoires, mais il manque encore aujourd'hui de lisibilité. A ce jour, l'Etat soutient plusieurs projets nationaux destinés à structurer l'offre touristique rurale : le développement des itinéraires culturels d'abord. Un label « Grand itinéraire culturel » a été créé par le conseil de l'Europe afin de fédérer et réglementer les actions de promotion de ces itinéraires. Les chemins de Saint-Martin-de-Tours constituent le premier itinéraire culturel français labellisé « Grand itinéraire culturel » en 2005. Cet itinéraire participe à une démarche de développement durable. Il permet de mettre en lumière certains espaces moins lisibles en les associant à des lieux jouissant d'une forte notoriété. Les itinéraires culturels, tels que les chemins de Saint-Martin-de-Tours, permettent également d'optimiser les ventes de produits dérivés, tels que les productions artisanales et agricoles, qui participent à l'art de vivre de la région visitée et répondent à une demande croissante des visiteurs, étrangers notamment. La convention cadre, signée le 6 novembre 2009, qui prévoit divers engagements pour améliorer la qualité de l'offre, renforcer les réseaux professionnels et soutenir les filières créatrices de valeurs et de retombées économiques pour les territoires, permettra une intensification des politiques de valorisation et de promotion des grands itinéraires culturels.

Le schéma national des véloroutes et voies vertes participe ensuite à une démarche unifiée de développement d'un tourisme durable et responsable et suscite la découverte des patrimoines naturels et culturels par des modes de déplacements doux. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a approuvé le schéma national révisé et a décidé d'apporter un soutien financier à la construction d'une offre touristique vélo de qualité et aisément accessible, qui amplifie le succès de la destination France (première destination internationale des touristes à vélo) et génère un retour économique national.

Création d'un label oenotourisme

Un Conseil supérieur de l'oenotourisme (CSO), créé le 6 mars 2009, travaille en outre à la définition et à la mise en œuvre d'un label « Vignobles et découvertes » sur les destinations du vin qui permettra d'améliorer la lisibilité de l'offre, de développer la fréquentation et la consommation touristique et de développer un débouché touristique pour la filière viticole.

Par ailleurs, le grand emprunt national prévoit un budget de 4,5 milliards d'euros pour financer des projets d'innovation numérique, dont 750 millions seront alloués à la numérisation du patrimoine culturel national. L'offre patrimoniale et culturelle de l'espace rural est exceptionnelle et relève en majorité du patrimoine monumental. La numérisation de ces monuments permettra de les diffuser plus largement via Internet ou des outils mobiles tels que les Smartphones. Grâce à l'option géo localisation, il sera désormais possible d'être visible et de se référencer auprès des touristes qui passeront à proximité.

Par ailleurs, le CIADT a pris en charge la constitution d'une plate-forme d'appui national au tourisme rural. Il s'agira d'élaborer des produits touristiques adaptés aux tendances actuelles du marché et de mettre en valeur les atouts des territoires ruraux autour des thématiques « patrimoine » et « activités de pleine nature ». Cette plate-forme permettra de mieux commercialiser l'offre touristique en milieu rural en la rendant lisible auprès du grand public.

Document 5 :

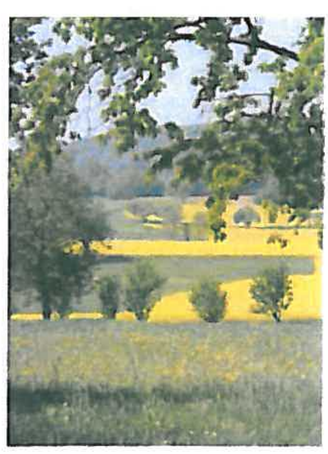
« SERIE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DE LA ZONE ETUDIEE »













Document 6 :

« L'AMENAGEMENT DU VERGER COMMUNAUTAIRE »

Verger pédagogique - Cahier des accompagnateurs 2 - Communauté de communes du lunévillois - Meuse Nature Environnement

Le pourquoi

L'objectif est de disposer d'un verger représentatif des vergers existants dans le lunévillois, qui servirait de lieu d'animation pédagogique et ludique auprès des jeunes publics scolaires mais aussi comme lieu de formation aux soins du verger pour les adultes.

L'emplacement

Situé dans la commune de Jolivet à la sortie de la commune en bordure de la route de Chanteheux (RD 108 a). Il s'agit d'une parcelle de verger ancien qui est mis à disposition de la CCL par la commune. Sur un flanc de coteau bien exposé au sud, il s'intègre dans un ensemble de vergers particuliers plutôt bien soignés.

L'accès

L'entrée est aménagée de façon à permettre l'accès libre pour les piétons. Pour les groupes, il est indispensable de réserver la demi-journée ou la journée complète auprès de la CCL pour éviter les doublons.

Les aménagements

Plantations

Comportant une vingtaine de pommiers, pruniers et noyers âgés dont certains sont en mauvais état, il a été replanté par une dizaine d'arbres pour le diversifier : poiriers, cerisiers cognassier.
Le verger est complété par une haie de petits fruits accessibles à la cueillette. On y trouvera noisetiers, groseilliers à grappes et à maquereaux, cassis, framboises, amélanchiers du Canada, aroniers, sureau noir, néflier, cornouillers.
Une bande de fleurs annuelles cernée par une clôture basse agrémente le verger, permettant une cueillette de fleurs du printemps à l'automne. Des étiquettes horticoles colorées fixées sur la clôture permettront de découvrir expressions et citations sur le thème des fruits.
Le portail d'entrée comporte une pergola plantée de clématites.

Autres équipements

Abris à insectes, nichoirs à oiseaux et à chauve-souris, Tas de bois, téléphone : Etant donné la longueur du verger (150 ml), un téléphone apporte une note ludique et éducative supplémentaire. Il permet également aux enfants dispersés de communiquer entre eux sans avoir à s'égosiller ou courir du haut en bas du verger.

L'animation

Scolaires et groupes d'enfants

L'accès piéton est libre.

Le verger est en accès libre pour les classes sous réserve de s'inscrire auprès de la Communauté de communes qui gère le planning d'ouverture.

1

La communauté de communes met à disposition des enseignants ou des accompagnants un livret de découverte sous forme de jeu de piste où toutes les formes d'expression et de savoir sont exploitées, dessin, acuité visuelle, musique, recherche encyclopédique.
Onze thèmes, une dizaine, sont signalés par la reproduction du dessin d'en-tête de chaque page du cahier : Pommier, Le poirier, prunier, cerisier, noix et noisettes, tas de bois, abeilles, insectes, chauve souris, oiseaux, vieil arbre.
Les enfants peuvent s'organiser en groupe de même age ou non pour y répondre. Un minimum de matériel est à prévoir pour le groupe.
A partir d'un livret, les enfants doivent repérer dans le verger le dessin qui indique l'espèce ou le site concerné par les questions du cahier de l'enfant et où ils pourront trouver certaines réponses.
Plutôt que de recueillir les bonnes réponses à tout prix, l'objectif est de susciter des interrogations et de recueillir des informations pouvant être explicitées en classe et/ou servir de base à des ateliers différés.
L'enseignant ou l'adulte accompagnateur dispose d'un cahier comportant les réponses et d'autres suggestions d'ateliers pédagogiques. Les cahiers étant téléchargeables sur le site de la Communauté » de communes du Lunévillois, l'enseignant peut modifier les questions comme bon lui semble en fonction du niveau de sa classe ou de l'objectif pédagogique recherché.
L'enseignant peut également tirer parti des fiches des espèces décrites dans le document l'art du verger également téléchargeable sur le site de la CCL.
Pour le jeune public non scolaire, le cahier peut être le support d'un jeu regroupant des enfants d'âge différents.

Le matériel nécessaire à la visite

Prévoir un sac contenant : le livret des enfants, des crayons gris et de couleur, une planchette avec une pince pour écrire, un pipeau ou petit instrument de musique léger, une cuillère, une loupe.

Document 7 :

« LES VERGERS ECORESPONSABLES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE »

Site Internet : Campagnes et environnement.fr - Décembre 2010

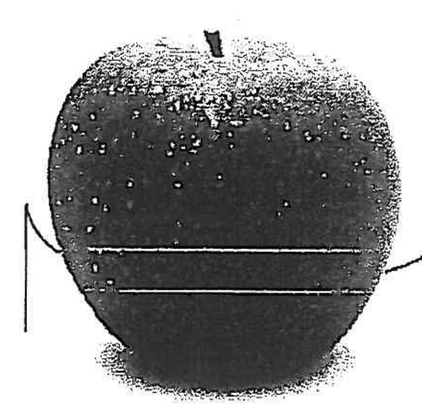
Cap sur le développement durable. Telle est l'ambition des pomiculteurs (arboriculteurs cultivant les fruits à pépins) membres de l'ANPP (Association nationale pommes poires) qui s'engagent dans la démarche des « Vergers écoresponsables ».

« Lancée en septembre dernier, la campagne des Vergers écoresponsables, est en fait la prolongation de la démarche PFI (Production fruitière intégrée) que nous avions engagée en 1997 » explique Pierre Varlet, animateur de la Charte qualité des pomiculteurs de France. « Souhaitant que cette approche soit plus compréhensible du consommateur, nous avons décidé de changer de visuel, de marque et de compléter le cahier des charges. Ainsi, au-delà des exigences environnementales concernant les itinéraires techniques de production intégrée, s'ajoutent désormais des critères sociaux (notamment sur l'hygiène et la sécurité au travail) ».

La démarche des Vergers écoresponsables, appliquée par les 1450 producteurs adhérents de l'ANPP (représentant un peu plus de la moitié des pomiculteurs français), apporte des garanties au consommateur sur le respect des bonnes pratiques, contrôlées par un organisme externe et indépendant, comme l'origine française des fruits, leur traçabilité du verger au consommateur, le maintien des équilibres naturels dans le verger.

Reste une interrogation sur la nécessité de créer une nouvelle marque alors que le consommateur semble déjà perdu face à la multitude de signes distinctifs en agriculture mettant en avant une démarche de développement durable. Il existe en effet déjà le label Fruidissi. « Même si nous souhaitons une visibilité jusqu'au consommateur, contrairement à Fruidissi, la démarche des Vergers écoresponsables s'arrête aux portes de l'exploitation. Nous n'imposons aucune contrainte à la distribution sur les produits mis en rayons. Par ailleurs, Fruidissi a été créé par le syndicalisme (la FNPF, Fédération nationale des producteurs de fruits). Or pour notre part, nous souhaitons être ouverts à tous les producteurs, quelque soit leur appartenance syndicale » précise Pierre Varlet.

La future certification environnementale décidée par le Grenelle de l'environnement (allant jusqu'à un niveau de Haute valeur environnementale) permettra peut-être d'apporter plus de cohérence et de lisibilité dans toutes ces démarches. « Nous réfléchissons à la possibilité de nous rapprocher de cette certification officielle. Nous espérons obtenir l'équivalence des Vergers écoresponsables pour le 2e niveau de cette nouvelle certification » assure Pierre Varlet.



Pomme et... Production





CHARTE QUALITÉ DES POMICULTEURS DE FRANCE

Depuis plus de 10 ans, les pomiculteurs de France sont engagés dans une démarche de progrès respectant les principes de la Production Fruitière Intégrée (PFI).

Qu'est-ce que la Production Fruitière Intégrée ?
C'est une méthode de production de fruits de haute qualité donnant la priorité aux méthodes écologiquement sûres afin d'améliorer la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.

Travailler avec la nature, c'est leur métier
Au total, ce sont 1500 pomiculteurs, réunis au sein de l'Association Nationale Pommes Poires, qui se sont engagés dans la démarche pour offrir aux consommateurs des fruits de qualité au goût inégalable, produits dans le respect de l'environnement.

A partir du mois de septembre 2010, « Vergers écoresponsables » devient l'identité des fruits issus de vergers engagés dans la Charte Qualité des Pomiculteurs de France.

Un nouveau logo va permettre de donner de la visibilité à leur engagement.



Charte Qualité des Pomiculteurs de France

QUE GARANTIT LA CHARTE QUALITÉ DES POMICULTEURS DE FRANCE ?

L'appellation « Vergers écoresponsables » repose sur 3 piliers indissociables :

- Environnemental :
  La Charte Qualité exige des pomiculteurs le suivi de pratiques encadrées, respectueuses de l'environnement, de la santé des arboriculteurs et des consommateurs. Elle offre des garanties indispensables telles que l'origine française des pommes, le maintien des équilibres naturels dans le verger, la traçabilité des fruits du verger au consommateur. Un organisme externe et indépendant contrôle le respect de ces bonnes pratiques.

- Social :
  Les fruits issus des « vergers écoresponsables » sont cultivés en France, dans le respect des hommes et des femmes qui les produisent. Ils sont cueillis à la main par des salariés qualifiés qui bénéficient de la protection sociale et sanitaire relevant du droit français.

- Economique :
  Les pomiculteurs de France doivent pouvoir vivre de leur travail pour assurer la pérennité du verger français et préserver l'autonomie alimentaire de la France. Cette production offre des emplois stables ou saisonniers qui contribuent au maintien de l'économie rurale.

Document 8 :

« LA BERGERIE FAIT SON JUS »

La terre de chez nous – L'actualité de votre Département – Franche-Comté - Belfort - Octobre 2009

A Etalans, l'établissement et service d'aide par le travail La Bergerie produit près de 100 000 litres de jus de pommes par an. Une activité économique, sociale et savoureuse.

Ils sont près de 500 chaque année à apporter les pommes de leurs vergers qui sont transformées et pasteurisées par les travailleurs handicapés. Jean-Claude ce lundi matin est venu avec les pommes d'une amie d'Epenoy. Il laisse les caisses et repart avec 160 bouteilles. De quoi voir venir !
Depuis 1986, la production de jus de pommes a considérablement augmenté passant de 5 000 l par an à 100 000 l. Les investissements dans un matériel adéquat ont suivi : pressoir, échangeur inox pour la pasteurisation, mise en bouteille automatique permettent d'élaborer entre 4 000 et 5 000 l par jour en période de pointe. Le pressage et la mise en bouteille ont commencé à la mi-septembre et se poursuivent jusqu'en novembre. « Dès qu'il gèle ou qu'il neige, on arrête car il n'y a plus de fruits. L'idéal serait de stocker les pommes pour poursuivre l'activité encore 1 ou 2 mois », indique Christian Gasnier, responsable de l'Esat. Ce qui permettrait également de répondre à une demande croissante des apporteurs de pommes « plein vent ». « Les gens viennent du Doubs, mais aussi de Haute-Saône et du Jura », précise Claude Kieffer, responsable du Centre d'accueil et de soins. Ils prennent rendez-vous et viennent déposer les pommes puis repartent avec un tiers de leur production en jus de pommes, gratuitement. Les deux autres tiers étant commercialisés par La Bergerie. Ils peuvent aussi repartir avec l'intégralité du jus de pommes et dans ce cas paient une partie de la prestation. L'établissement travaille également avec des restaurateurs, fermes-auberges... « Pour certains on leur fait leur propre jus avec leurs pommes. » Dans ce cas, il est nécessaire d'apporter une quantité importante, autour de 1,5 t. Ainsi la ferme du Rondeau, transforme son jus de pommes bio à Etalans.

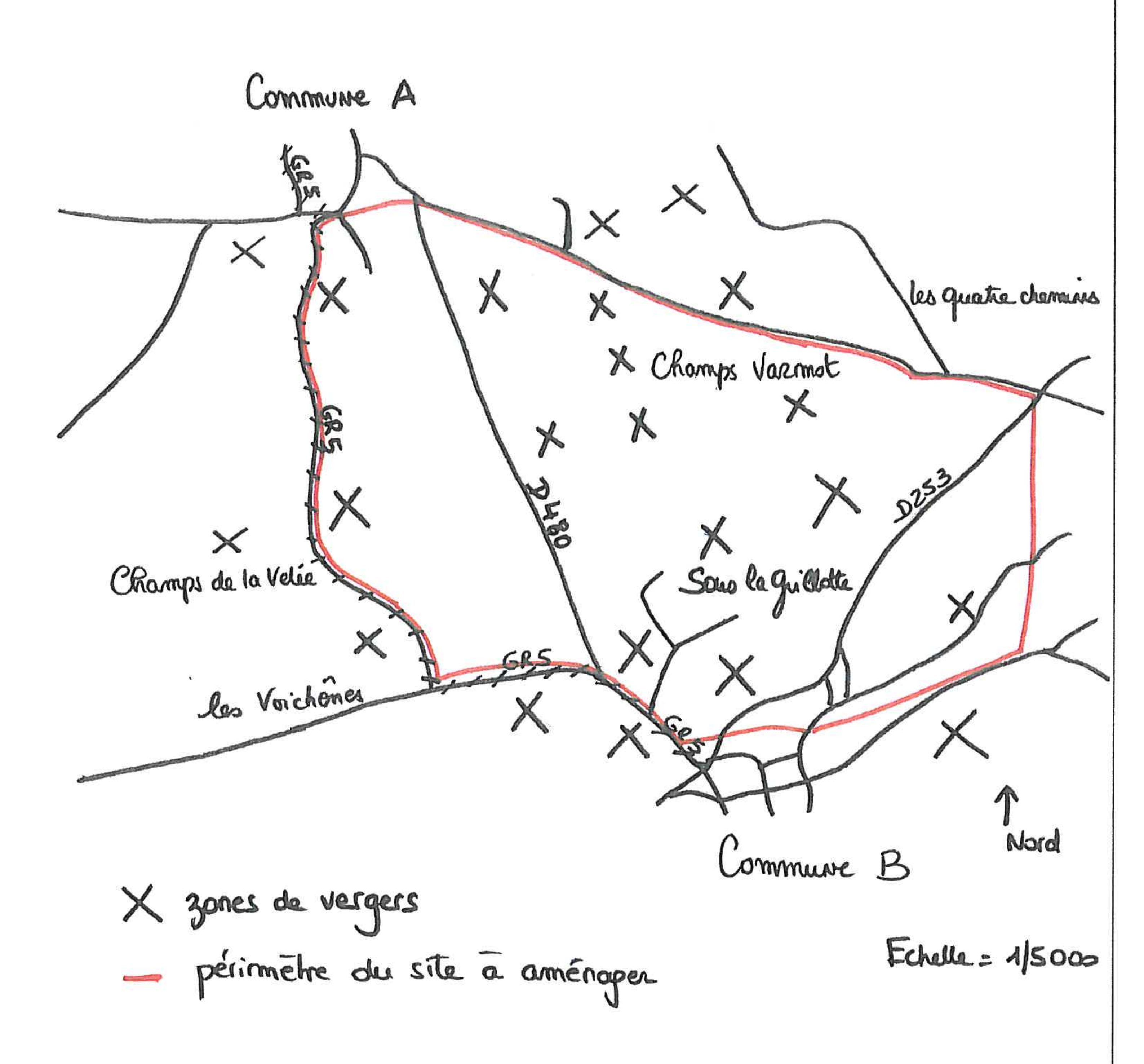
Savoureux et sain

La Bergerie commercialise le jus de pommes dans les petites et moyennes surfaces du Doubs, mais aussi dans le Jura et la Haute-Saône. Bien sûr, le but premier n'est pas de vendre le précieux nectar, c'est bien l'émancipation des personnes handicapées par le travail. Sur l'ensemble de l'Esat, 38 travailleurs, soit 32 équivalents temps plein, participent à la fabrication de jus de pommes, de pièces industrielles ou encore d'accueil de plaisanciers dans les différentes haltes fluviales de Besançon. « Cela permet de développer un savoir-faire », note Christian Gasnier. Un savoir-faire valorisé à travers un produit de qualité plus proche d'un produit bio même s'il n'en a pas le label. Toutes les pommes étant issues de vergers. D'ailleurs, les responsables de La Bergerie réfléchissent à la production d'un jus de pommes bio.

Florence Mourey



Avant d'être pressées, les pommes sont triées par les travailleurs de l'Esat.



Plan 1 :

Croquis du site à aménager
Echelle 1/5 000



Echelle : 1/5 000

Arbre mort

Arbre nouvellement planté

Arbre productif ancien

Arbre productif jeune

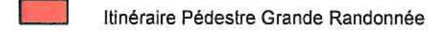
Arbre sénescent

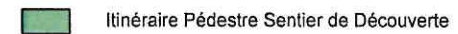
Plan 2 :

Etat de la ressource fruitière sur le site à aménager
Fond de carte photo aérienne
Echelle 1/5 000

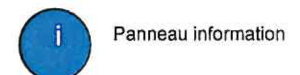


Echelle : 1/8 000









Plan 3 :

Réseau d'itinéraires pédestres aux alentours du site
Fond de carte photo aérienne
Echelle 1/8 000